

06 05 14

Réunion Calcia le 5 mai 2014

Compte rendu. AVL3C Vexin zone 109.

Cette réunion était organisée par le sous-préfet afin que Calcia présente son projet d'extension de carrière, que l'Etat présente les procédures (intervention DRIEE et DDT) et que différents interlocuteurs puissent s'exprimer. (Une bonne vingtaine de personnes : la députée, les maires des 4 communes+ Gargenville, le président du PNR, les 3 associations, (AVL3C Vexin zone 109, AABV, amis de Brueil en Vexin, AVF amis du vexin français, les propriétaires fonciers et la FNSEA, et aussi des consultants de Calcia, etc..)

Le projet sur powerpoint présenté par le directeur de l'usine de Gargenville s'intitule « Projet d'une exploitation de carrière de calcaire sur la commune de Brueil en Vexin »

Alors qu'il est fait par ailleurs mention de la « zone spéciale » de 550 hectares. L'AVL3C souligne cette contradiction majeure.

La présentation de Calcia s'attache à montrer :

Sa présence de longue date (1921) dans la région, l'usine, le tunnel de 2,5km de long qui relie la carrière de Guitrancourt et l'usine, acheminant en direct les éléments. La production : 600 000 tonnes par an, 103 salariés Un CA de 10 millions d'euros annuels. Le paiement de 1,2 millions d'euros de taxes par an à Gargenville.

Le projet d'extension des carrières

Depuis 2010, la zone IO9 a été cartographiée en entier, 48 sondages (pour déceler la présence du calcaire cimentier).

En avril 2013, il a été décidé de commencer l'exploitation sur Brueil. Projet : extraction annuelle de 700 000 tonnes, sur 80 hectares, en trente ans.

Il y aura en fait 6 phases de 10 ans sur la zone.

Phase préparatoire : 2016 2018

Phase 1 découverte (retrait de la terre arable ou de la terre non cimentière) jusqu'à la zone exploitable au fur et à mesure de la progression, 1,5 millions de m3 de terre déplacés. Pas plus de précisions. Phase 2 Cette phase d'exploitation est suivie de la remise en état, qui se ferait au fur et à mesure. Là dessus, pas de précisions.

il faut creuser à 50 mètres de profondeur pour exploiter 20 mètres de calcaire près de la ferme St Laurent, et seulement 5 à 10 mètres près de Brueil pour exploiter 20 mètres de calcaire.

Donc des trous de 70 mètres à 30 mètres environ.

Le concasseur serait maintenu où il est à Guitrancourt.

Pour acheminer le calcaire de la zone d'extraction au concasseur ; une « piste » va être créée, longeant la route existante de Guitrancourt à Brueil. En « défrichant » (détruisant) la forêt sur une largeur de 40 à 50 mètres, pour permettre la circulation des camions.

Investissement : 50 millions d'euros pour l'outil industriel, la piste, l'ouverture de la carrière, la mise à niveau de la cimenterie.

Interrogé en fin de réunion sur la possibilité d'une extraction souterraine par Gérard Beguin, maire de Sailly, le directeur de Calcia la juge impossible, pour des raisons de sécurité et de réduction de la zone exploitable.....

La zone d'extraction se situe exclusivement sur la commune de Brueil

Distance des habitations, dit Calcia : 400, 450 mètres de St Laurent, 400 m du hangar situé en dessous, de 450 à 600 mètres des habitations de Brueil. En fin de réunion l'AABV (asso des amis de Brueil) protestera contre cette proximité, pour la santé des habitants, alors qu'au départ un périmètre plus restreint et donc plus éloigné des habitants était prévu.

Les études préalables

Les études (eau poussière, bruit etc), toutes confiées à des cabinets comme annoncé dans la brochure Calcia de juin 2013 sont en cours depuis un an ou pas encore commencées, mais, dit Calcia, elles seront toutes terminées au début de l'été. (Plus tôt qu'annoncé dans la plaquette de juin 2013)

Ces études pas encore commencées sont donc annoncées terminées pour le 21 juin.

Ces informations suscitent des réactions vives. Le président du PNR, parc régional du Vexin, et les maires reprochent à Calcia une manière de procéder sans consulter et informer personne, démarche « qui n'inspire pas la confiance » (le pdt du Parc) . La députée Françoise Descamps-Crosnier reprendra ensuite ce thème d'une « confiance » à établir entre Calcia, l'Etat et les habitants.

L'intervenant de la DRIEE Henri Kaltembacher dit que l'Etat n'a pas à être associé au cahier des charges ou au choix des cabinets d'études, mais à trancher en fonction des éléments rendus. En 2016, dit-il, on reste en situation d'autoriser ou de refuser.

A ce jour, précise-t-il, rien n'autorise Calcia à exploiter.

Note perso D : un discrédit général, semble t'il, est jeté sur ces études par les participants à la réunion, à cause de la manière dont Calcia a procédé, voilà ce qui ressortait d'une série d'échanges assez vifs.

Pas beaucoup d'informations concrètes sur les études, puisque comme il a été dit, certaines ne sont pas commencées au 5 mai 2014 :

L'eau

5 piézomètres placés sur la commune de Brueil permettent l'analyse de la présence d'eau entre 30 et 60 mètres, l'écoulement des eaux des deux nappes présentes.

Les assos, le Parc et les maires ont fait remarquer que c'était insuffisant, de ne traiter la question de l'eau que sur une petite partie de la zone 109 concernée. (Rappelons que le plateau est situé au dessus de la vallée de la Montcient.)

Bruit, poussières, Archéologie préventive

Etudes pas lancées. Mais toutes ces études seront terminées avant l'été....

Paysage

Calcia va présenter des modélisations en 3 D des remises en état du site après. Le maire de Brueil posera la question des déchets etc Pas pas de réponse.

Element nouveau : L'entreprise affirme une volonté nouvelle de remise en état agricole du sol (ce qui suscite l'ironie du maire de Sailly, agriculteur,. Intervention de Jean Daniel Beguin de l'APA (association des propriétaires agricoles) sur le fait d'associer les agriculteurs et de respecter la vocation agricole de ces terrains.

Activités agricoles sur la commune de Brueil : 15 propriétaires, 6 exploitants sur les 82 hectares.

Le compte à rebours

Début 2018, le site de Guitrancourt est définitivement out.

Début 2016, « obtention d'une autorisation d'exploitation ». A noter que dans sa présentation, Calcia saute allègrement l'étape « demande de permis ». C'est sans doute considéré comme acquis

Au printemps 2014, Calcia est titulaire d'un permis de recherche, c'est tout.

Des informations devraient être données aux riverains, sous forme d'un bulletin et d'un site. L'entreprise fera une journée portes ouvertes le 9 octobre 2014 (visite de l'usine et de la carrière de Guitrancourt)-

Procédure

Principe : Une carrière est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). La demande d'autorisation d'exploiter est déposée à la préfecture par le déclarant (Calcia).

Le dossier est instruit par les services de l'état (DRIEE, DDT, l'autorité environnementale, l'avis des collectivités locales et du PNR, l'avis de la CDNPS (aspect paysage).

Une enquête publique sera déposée en Mairie. Un commissaire enquêteur sera nommé et rendra un avis.

A l'issue de ces diverses instructions, avis, des rapports seront remis au préfet des Yvelines qui décidera d'accorder ou de refuser l'autorisation d'exploiter.

Dans le cas présent, il faut deux autorisations, une pour l'exploitation de la carrière, et une autre pour la poursuite de l'exploitation du concasseur. Durée de l'exploitation, selon le code de l'environnement : 30 ans

La représentante de la DDT explique que pour construire la « piste » entre Brueil et le concasseur, il faut une autorisation administrative de « défrichement » (puisqu'il s'agit d'une disparition définitive d'un espace boisé).

La DDT explique surtout une autre demande de Calcia concernant la zone de 80 hectares de Brueil :

la création d'un PIG, programme d'intérêt général.

Calcia élabore un dossier en ce sens qui sera transmis au préfet fin mai.

Il s'agit d'une procédure relative à l'urbanisme, permettant à l'Etat de reprendre la main, dans le cadre d'un projet dépassant le cadre communal, un projet d'utilité publique. Les projets « mise en valeur des ressources naturelles » sont d'utilité publique

Les PIG sont privés ou publics, ils sont soit à l'initiative de l'Etat, des collectivités territoriales ou de personnes privées.

C'est le préfet qui décide, il prend un arrêté pour trois ans

Pour que le PIG produise un effet : il faut qu'il soit traduit dans les documents d'urbanisme des communes. Le délai est d'un mois.

Le préfet peut obliger les communes à mettre leurs documents d'urbanisme en conformité avec le PIG

Le maire de Brueil exprime sa révolte contre ce système et dit qu'il a reçu par fax une injonction à se mettre en conformité avec le plan prévoyant la « piste » de 40 à 50 mètres parallèle à la route de Guitrancourt...

En fin de réunion, le maire de Gargenville attire l'attention sur l'injustice fiscale du code (sur les carrières), appuyé par les assos. Il n'est en effet pas prévu de redevances aux communes ni indemnisation dans le cas d'exploitation de carrières.

A un moment le maire de Brueil pose une question sur le devenir des « trous » sans réponse.

Nos réflexions à l'issue de cette réunion.

1/ Calcia veut passer en force, au point, acte manqué ou oubli délibéré je ne sais pas, d'oublier dans son power point l'étape « dépôt d'une demande d'exploitation. Tout est présenté comme réglé, joué d'avance.

Le représentant de la DRIEE a rappelé que le dossier pouvait encore être refusé, c'est peut être un jeu de rôle, l'Etat ayant jusqu'à présent soutenu Calcia sans nuances, sans aucune attention aux préoccupations environnementales et aux populations présentes sur le territoire.

2/ Calcia persiste à jouer sur les deux tableaux : la zone 109 est à moi, je fais ce que je veux. Et : je fais juste une petite exploitation (80ha) qui ne concerne que la commune de Brueil. C'est inadmissible.

Soit on est dans une « petite exploitation » de 80 hectares à Brueil, et on arrête la zone spéciale, soit on est dans une zone spéciale et on doit considérer l'ensemble.

L'eau souterraine et les poussières ne s'arrêtent pas aux frontières de la commune de Brueil.

Rappelons que le maire de Guitrancourt a réussi à faire protéger la partie de nappe phréatique située sur son territoire. Quid du reste ?

3/ Les études semblent un simple parcours de santé pour Calcia, ce manque de sérieux a été mal perçu par les participants.

Cette « piste » le long de la route de Guitrancourt, au plus près du village de Brueil va être une source de nuisances et de pollutions énormes. En plus elle va faire l'objet de procédures accélérées (voir plus haut)

Il semble que des moyens d'acheminement souterrains entre le lieu d'exploitation et le concasseur avaient d'abord été évoqués. Pourquoi sont ils d'entrée abandonnés sans aucune étude ou discussion ?

On ne peut lire ici qu'une volonté de prendre tout le monde de vitesse et de ne tenir aucun compte des habitants.

Aucune réponse n'a été faite sur la question de l'enfouissement de déchets après exploitation. La réhabilitation en forme de « 'terre agricole » semble une joyeuse plaisanterie quand on voit ce qui se passe dans la carrière de Guitrancourt, (gigantesque lieu d 'enfouissement de déchets)

Note de Pierre : Je pense que les services de l'Etat qui instruiront e dossier sont d'honnêtes fonctionnaires, si les procédures et la réglementation ne sont pas respectées, ils le notifieront.

Les réponses ?

Il faut que le mécontentement des habitants de la région s'exprime de partout, par lettres, réunions, manifestations. Ce permettra de ralentir le bulldozer, de défendre nos intérêts.

Donc, adhérez aux associations. Il faut faire nombre. (Plusieurs communes nous ont déjà voté des subventions, manière de nous reconnaître, mais ça ne suffit pas).

Apportez nous vos compétences, si vous en avez dans quelque domaine (hydrologie, droit minier, exploitation des mines et carrières, organisation des industries cimentières, Grand Paris, pollutions par les poussières, gestion des déchets, déchets ultimes, rapports avec les administrations territoriales, communication, etc)

Nous sommes une poignée de bénévoles en face d'une armée de gens payés pour agir dans l'intérêt de l'industriel.

(Venez à une réunion publique d'information à Fontenay, le 16 mai à 20h, salle communale, nous serons présents à la kermesse paroissiale de Sailly, terrain communal derrière la mairie, le 18 mai à partir de midi).

Dans l'immédiat :

Nous voulons organiser une concertation des maires, des élus, du Parc et des associations d'habitants, refusant que Calcia, affirme son emprise sur toute la zone, tout en estimant quand ça l'arrange que seul est concerné le village de Brueil. La Zone 109 doit être considérée dans son ensemble. Ou disparaître.

Nous ne nous laisserons pas aveugler par la stratégie qui consiste à isoler l'exploitation à Brueil pour que les autres communes s'en désintéressent.

Nous pèserons pour que les résultats des « études » soient examinés avec soin et que des analyses indépendantes, notamment en ce qui concerne l'eau, soient faites.

Les communes (deux des maires, à Fontenay et Saily se sont déjà prononcés) seront sans doute d'accord pour les financer. Le Parc pourrait être partie prenante. Nous poussons dans ce sens.

Nous pèserons pour que des solutions souterraines soient imposées, partout où c'est possible, notamment en bordure du village de Brueil. Un tunnel existe bien entre l'usine et le concasseur de Guitrancourt, pourquoi pas un second ?

Nous pèserons sur la question du périmètre d'exploitation à Brueil mais aussi sur toute la zone.

Dominique Louise Pélegrin, AVL3C, Pierre Bellicaud. AVL3C Vexin Zone 109 et Association des Amis du Vexin ; Version 3, 8 mai 2014.